

Conseil Municipal du 27 mars 2025
Délibération n° 4, 5 et 6 - Note de synthèse

Acte exécutoire le 04/04/2025
Reçu par la Préfecture le 04/04/2025
Publié sur le Site Internet de la Ville le 04/04/2025

Conseil municipal du 27 mars 2025

Note de présentation synthétique

Budget principal

Compte administratif 2024

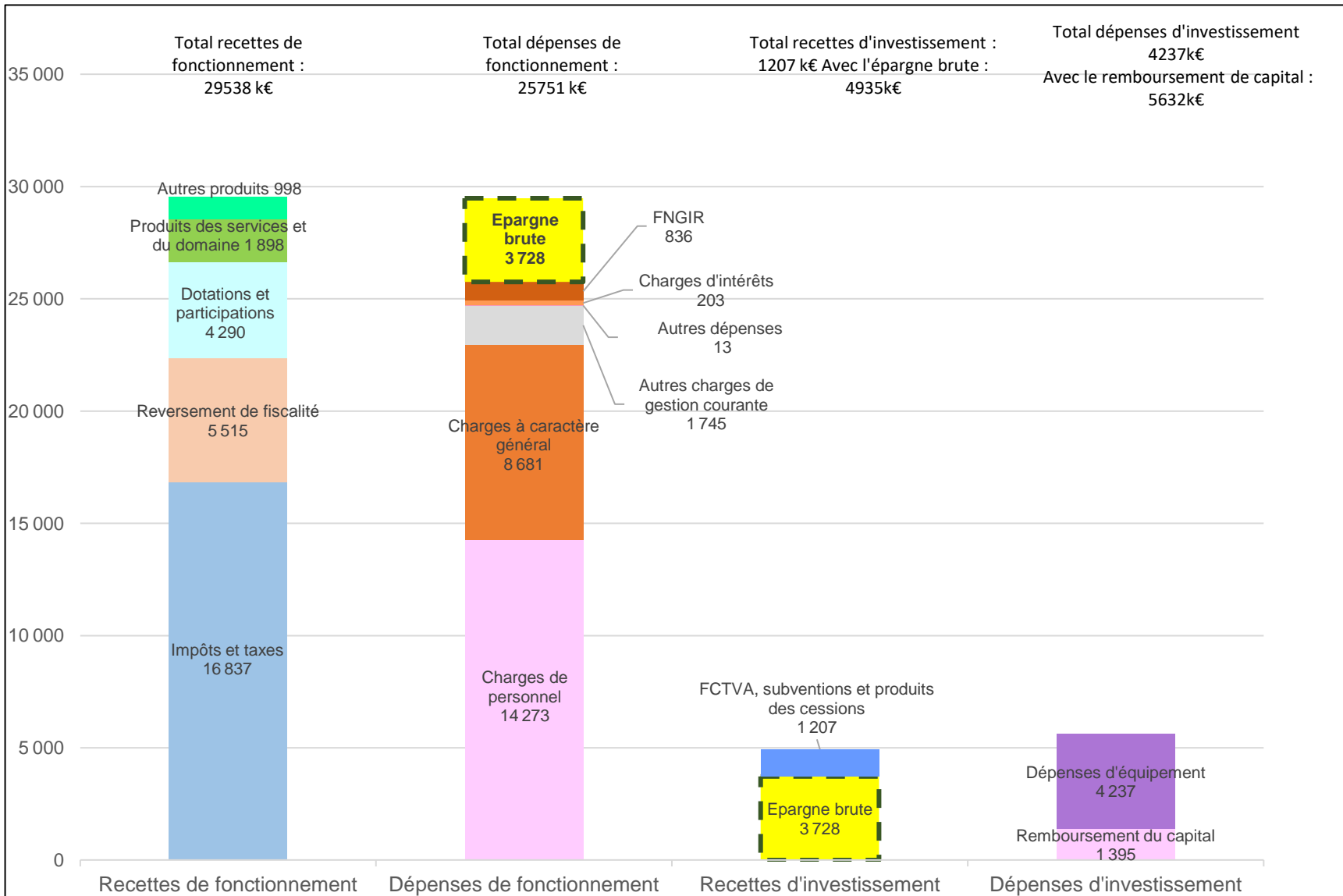
PREAMBULE

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024



Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire le 2 février dernier, l'importance du renchérissement du coût de l'énergie, de l'inflation, des mesures en faveur de l'évolution du SMIC et du dégel du point d'indice dégradent brutalement l'épargne brute courante qui passe de 3 876 k€ à 2 796 k€ soit une baisse d'1 080 k€ (-28%).

Le CA 2024 – Le fonctionnement/Recettes

Recettes de fonctionnement	2023	2024	Variation en €	Evolution %
Produits des services (70)	1 644 877,15	1 898 448,90	253 571,75	15,4%
Impôts et taxes divers (autres 73)(731)	2 847 206,84	2 856 344,27	9 137,43	0,3%
Participations diverses (autres 74)	915 625,76	926 389,47	10 763,71	1,2%
Produits de gestion (75)	602 850,42	904 904,91	302 054,49	50,1%
Produits fct courant strict	6 010 560,17	6 586 087,55	575 527,38	9,6%
Contributions directes (73) (731)	13 212 278,00	13 980 903,00	768 625,00	5,8%
Attribution de compensation CCSSO (73)	5 514 850,00	5 514 850,00	-	0,0%
Dotations Etat (74)	3 277 476,00	3 363 787,00	86 311,00	2,6%
DGF (Dotation forfaitaire + DSR)	1 777 190,00	1 800 856,00	23 666,00	1,3%
Compensations fiscales (exonérations des bases 50% des établissements industriels)	1 500 286,00	1 562 931,00	62 645,00	4,2%
Total produits de fonctionnement courant	28 015 164,17	29 445 627,55	1 430 463,38	5,1%
Atténuations de charges (013)	54 887,82	58 943,05	4 055,23	7,4%
Produits exceptionnels (77) sauf 775	170 702,42	93 242,45		
Opérations liées aux cessions (77) 775	4 498 335,38	377 100,00		
Reprise sur provisions (78)	367,78	-		
Produits financiers (76)	5,38	33,89		
Total produits de fonctionnement réels	32 739 462,95	29 974 946,94	- 2 764 516,01	-8,4%
Opérations d'ordre (travaux en régie-042)	5 231,00	8 889,24		
Total Recettes de fonctionnement	32 744 693,95	29 983 836,18	- 2 760 857,77	-8,4%

En 2024 a été refacturé sur le site Ordener 275k€ auprès de la Défense et de la CCSSO suite aux factures transmises tardivement par nos distributeurs d'énergie

maintien des droits de mutation 885k€ contre 850 k€ prévu - versement mobilité 1 451k€ contre 1 213k€ en 2023 – Taxes électricité sur un régime de droit commun pour 305k€ contre 406 en 2023

Effets évolutions des loyers 695k€ contre 603k€ - 16k€ fonds de concours déchets sauvages – effets de changement de chapitre entre 2023 et 2024 sur des produits exceptionnels (apurements de charges,

Fiscalité directe principalement la taxe foncière sur les propriétés bâties – Revalorisation forfaitaire des bases +3,9%

2023 cession de Samoëns et un recalcul pour la cession sur Beauval pour un total de 2 138k€. Finalisation de la dation sur le parking Brunehaut pour 2 360k€ contre 1 967k€ d'acquisition HT (champ d'activité de la TVA en tant que parking aménagé).
2024 cession double haies 373 k€ et véhicules

Le CA 2024 – Le fonctionnement/Dépenses

Dépenses de fonctionnement	2023	2024	Variation en €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	7 752 573,41	8 680 874,86	928 301,45	12,0%
<i>dont energie (électricité + gaz+combustibles)</i>	<i>2 023 639,17</i>	<i>2 073 212,68</i>	<i>49 573,51</i>	<i>2,4%</i>
<i>dont transports urbains senlisiens</i>	<i>988 095,15</i>	<i>1 149 298,65</i>	<i>161 203,50</i>	<i>16,3%</i>
<i>dont taxes foncières</i>	<i>104 205,00</i>	<i>419 409,00</i>	<i>315 204,00</i>	<i>302,5%</i>
<i>dont solde des charges général</i>	<i>4 636 634,09</i>	<i>5 038 954,53</i>	<i>402 320,44</i>	<i>8,7%</i>
Charges de personnel (012)	13 645 013,10	14 331 767,95	686 754,85	5,0%
Autres charges de gestion courante (65)	1 679 041,36	1 745 343,62	66 302,26	3,9%
Charges fct courant	23 076 627,87	24 757 986,43	1 681 358,56	7,3%
Atténuations de produits (014)	857 428,00	835 919,00	- 21 509,00	-2,5%
Charges financières (66)	227 600,00	202 987,04	- 24 612,96	-10,8%
Charges exceptionnelles larges	32 167,82	2 902,18	- 29 265,64	-91,0%
Provision pour risque et charge	12 322,00	9 850,00	- 2 472,00	-20,1%
Total charges fonctionnement réelles	24 206 145,69	25 809 644,65	1 603 498,96	6,6%
Dotations aux amortissements	736 064,10	950 000,00	213 935,90	
Opérations liées aux cessions	4 498 335,38	380 581,24	- 4 117 754,14	
Total Dépenses de fonctionnement	29 440 545,17	27 140 225,89	- 2 300 319,28	-7,8%

23% des charges générales – effets sur le moyen long terme du Plan de Sobriété Energétique

Effet en année pleine du nouveau marché conclu fin 2023 et avenant pour améliorer les dessertes sur la ville notamment la création d'un accès aux Portes de Senlis

Augmentation par rapport à une mise à jour des bases fiscales de la ville sur le quartier Ordener

Efforts de la municipalité pour améliorer la qualité des services (ménage dans les écoles, entretien des bâtiments, des espaces publics, animations dans les quartiers, et...)

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – charge depuis 2021 et a tendance à diminuer

Effets du désendettement

Le CA 2024 – Le fonctionnement/Dépenses

Les charges de personnel (chap012) représentent 55,53 % des dépenses réelles de fonctionnement

Après avoir fortement augmenté en 2022, la masse salariale s'était stabilisée en 2023. En 2024, hors atténuation de charges, elle a augmenté de +5%.

Les efforts d'économie indiqués en 2023 ont été poursuivis et les charges liées aux remplacements et au recours aux heures supplémentaires se sont stabilisées, abstraction faite pour ces dernières du surcoût généré par l'organisation des élections législatives en 2024 qui n'avaient pas été prévues.

Par contre les effets liés aux délais de recrutement constatés en 2023 n'ont pas été aussi importants en 2024. Une reprise du marché du travail a permis d'accélérer le recrutement sur les postes vacants ou libérés .

Les autres facteurs d'augmentation entre 2023-2024 se sont bien réalisés : mesures nationales de revalorisation uniforme de 5 points d'indices majorés applicables à l'ensemble du personnel, le dégel du point d'indice de +1,5% au 01/07/2023 sur une année pleine, l'augmentation de la cotisation CNRACL (+1 point). De même, au-delà du Glissement Vieillesse Technicité, cette augmentation s'explique par les décisions municipales de valorisation du personnel : l'instauration de la prime dite de pouvoir d'achat, la revalorisation des tickets restaurants de 5 à 7€ avec une prise en charge maintenue de la part employeur de 60 %.

Le CA2024 – Capacité d'autofinancement

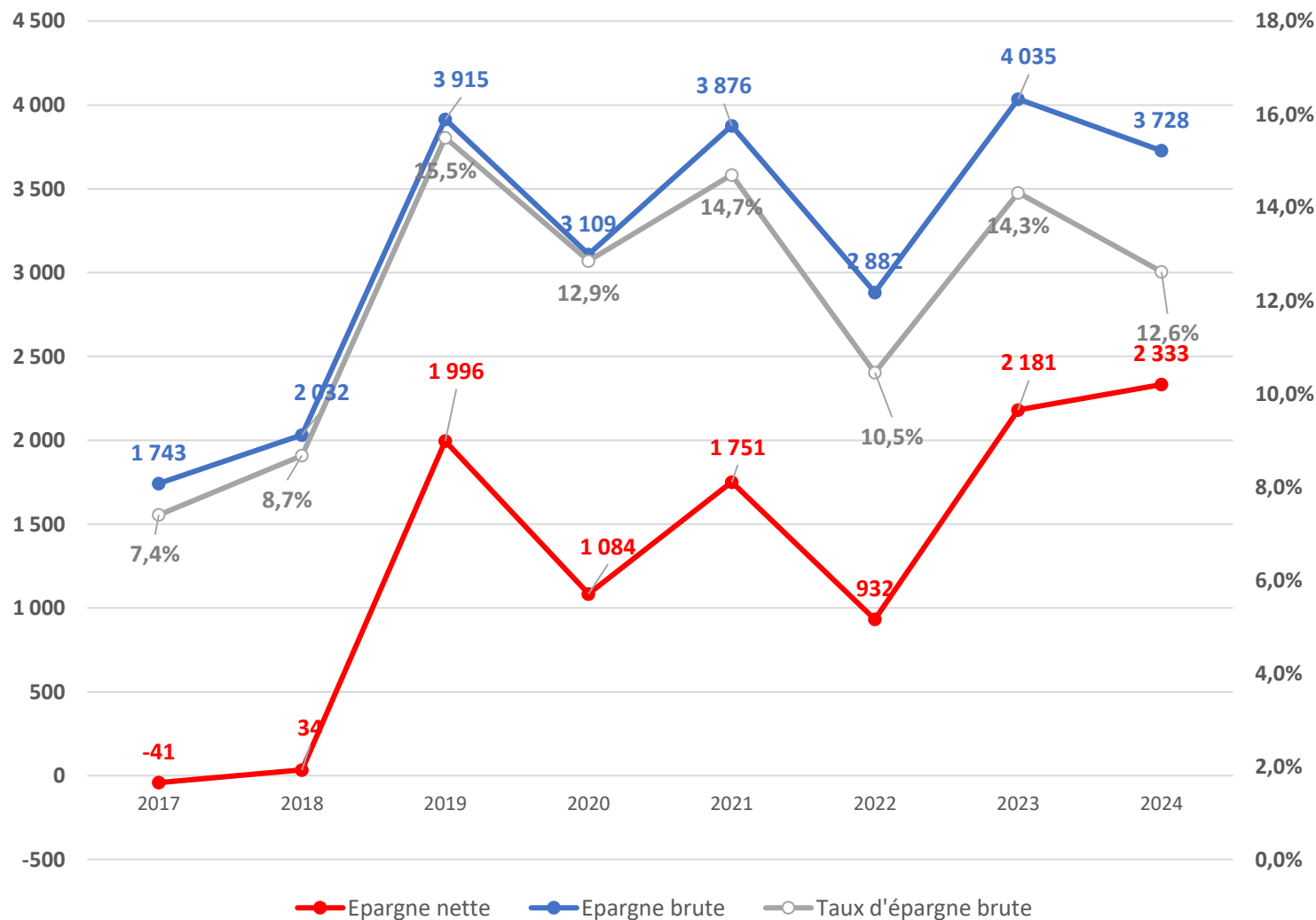
Depuis 2017, les épargnes ont augmenté sous l'effet d'une baisse continue des dépenses jusqu'en 2020, d'une stabilisation des recettes puis d'une hausse de ces dernières qui ont permis d'atteindre les niveaux de taux d'épargne de 2014.

Ainsi, depuis 2019, le taux d'épargne brute était rétabli au niveau de la moyenne de la strate. La crise énergétique et l'inflation en 2022 ont dégradé ce niveau.

L'évolution positive en 2023 notamment fruit des efforts réalisés par les Senlisiens dans le cadre du PSE, permet un rebond de notre épargne brute. Le taux se maintient en 2024 à un niveau satisfaisant (12,6%),

	2023	2024
Produits de fonctionnement hors 013	28 186	29 538
Charges de fonctionnement	24 151	25 810
Capacité d'autofinancement brute (épargne brute)	4 035	3 728
Remboursement du capital de la dette	1 854	1 395
Capacité d'autofinancement nette (épargne nette)	2 181	2 333
Taux d'épargne brute	14,32%	12,62%
ratio capacité désendettement en année	2,74	2,66

Evolution de la capacité d'autofinancement de la ville de Senlis (en K€)



Le CA 2024 – L'investissement

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 396 084,79 €	304 579,00 €
20-204-21-23 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	6 487 332,88 €	83,21 €
13 - SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	0,00 €	2 615 676,54 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	0,00 €	3 054 815,03 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	8 889,24 €	1 330 581,24 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	91 129,28 €	91 129,28 €
454111 - Tvx exécutés d'office	2 565,00 €	2 565,00 €
Total Investissement	7 986 001,19 €	7 399 429,30 €

Emprunt – Dépenses - Remboursement du capital 1 395k€ et cautions en dépenses et recettes de la résidence autonomie. Recours à l'emprunt avec l'avance sur 13 ans de la Banque des Territoires (Intrackting)

Total travaux en 2023= 7 944k€ et en 2024= 6 487k€

Excédent fonct capitalisé 1068-Besoin de financement =1 968 531,86k€
 FCTVA 2024= 829 k€
 Taxe aménagement = 256k€
 Dons et Legs Cathédrale = 4 050 €

Opérations d'ordre entre sections:
 Dotations aux amortissement pour 950k€
 Et cessions

Le CA 2024 – Les principaux investissements

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
CP 2024 Restauration des grandes orgues		150 000 €
CP 2024 Groupe scolaire Beauval	57 617 €	334 533 €
CP 2024 Schéma d'aménagement Ordener	138 367 €	113 050 €
CP 2024 Rue des Jardiniers	10 479 €	273 950 €
CP 2024 Poches de stationnement	1 056 488 €	228 690 €
CP 2024 Pole d'Echange Multimodal	102 058 €	
CP 2024 Conservatoire	294 635 €	
CP 2024 Ecoquartier	558 605 €	1 103 570 €
Voyage au temps des Premiers Rois de France	100 271 €	10 250 €
Investissements diffus (détail non exhaustif ci-dessous)	4 168 812 €	401 634 €

Le CA 2024 – Les principaux investissements

PRINCIPAUX INVESTISSEMENT DIFFUS NOUVELLES DEPENSES EQUIPEMENTS (4,1 M€)

AMENAGEMENT, URBANISME, ENVIRONNEMENT	1 388 762 €
Travaux de voirie	953 165 €
Aménagement paysager	106 945 €
Eclairage public	72 230 €
Mobiliers urbains	64 902 €
Véhicules	53 642 €
Autres	137 878 €

ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 205 660 €
GS Seraphine Louis	719 871 €
Primaire Anne De Kiev	202 101 €
GS Brichebay	79 214 €
GS Beauval	64 972 €
GS Orion	64 702 €
Primaire Argilière	40 132 €
Autres	34 669 €

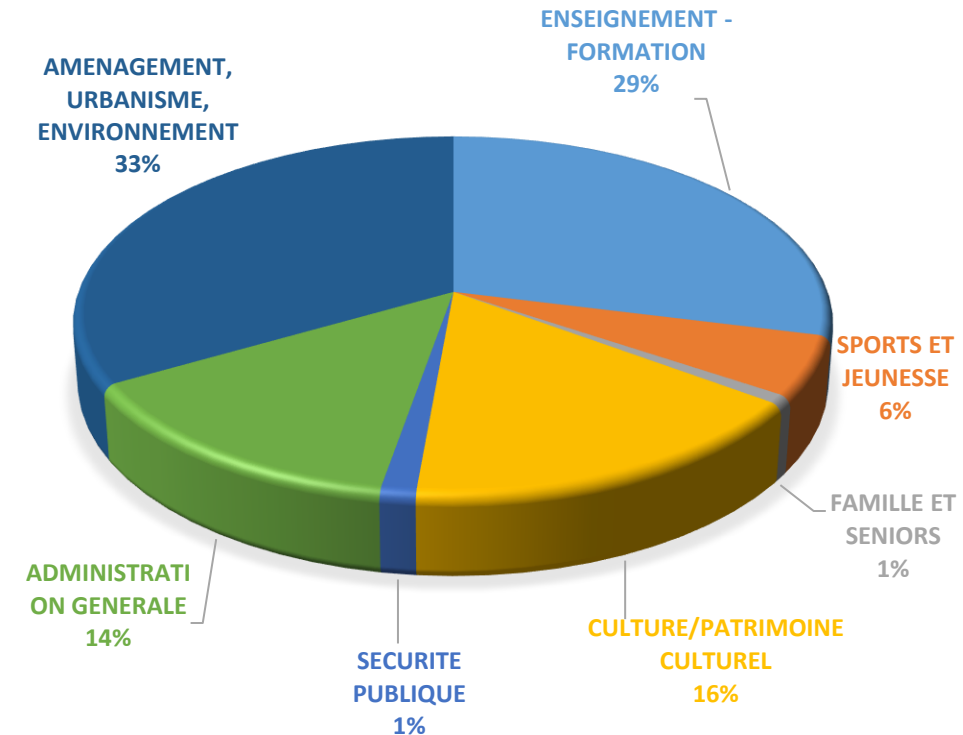
CULTURE/PATRIMOINE CULTUREL	681 336 €
Patrimoine	493 141 €
Conservatoire, mission ACMH et Scenographie	63 723 €
Musées	58 087 €
Autres équipements : MLS, salles municipales	42 779 €
Bibliothèques	23 605 €

FAMILLE ET SENIORS	31 239 €
Petite enfance	29 679 €
Séniors	1 560 €

ADMINISTRATION GENERALE	582 910 €
Informatique : PC, téléphonie, licences	147 019 €
P3 Idex	126 794 €
Véhicules	115 360 €
Ascenseur et interphone HDV	72 163 €
Illuminations de Noël	24 047 €
Equipement Prévention Santé	19 008 €
Cimetières	16 020 €
Autres	62 499 €

SPORTS ET JEUNESSE	227 112 €
Gymnase Hugue Capet	58 638 €
Centre équestre	57 444 €
Stade de Foot	34 249 €
Equipements	20 030 €
Gymnase Yves Carlier	17 224 €
Tennis	11 424 €
Piscine	9 835 €
Terrain de Padel	7 794 €
Autres	10 473 €

SECURITE PUBLIQUE	56 822 €
Police, sécurité, justice	42 662 €
Incendie et secours	14 160 €



La dette

L'encours de dette est égal au **31/12/2024 à 9 920k€ (11 013 k€ au 31/12/2023), soit une baisse de l'endettement de 1 093k€.**

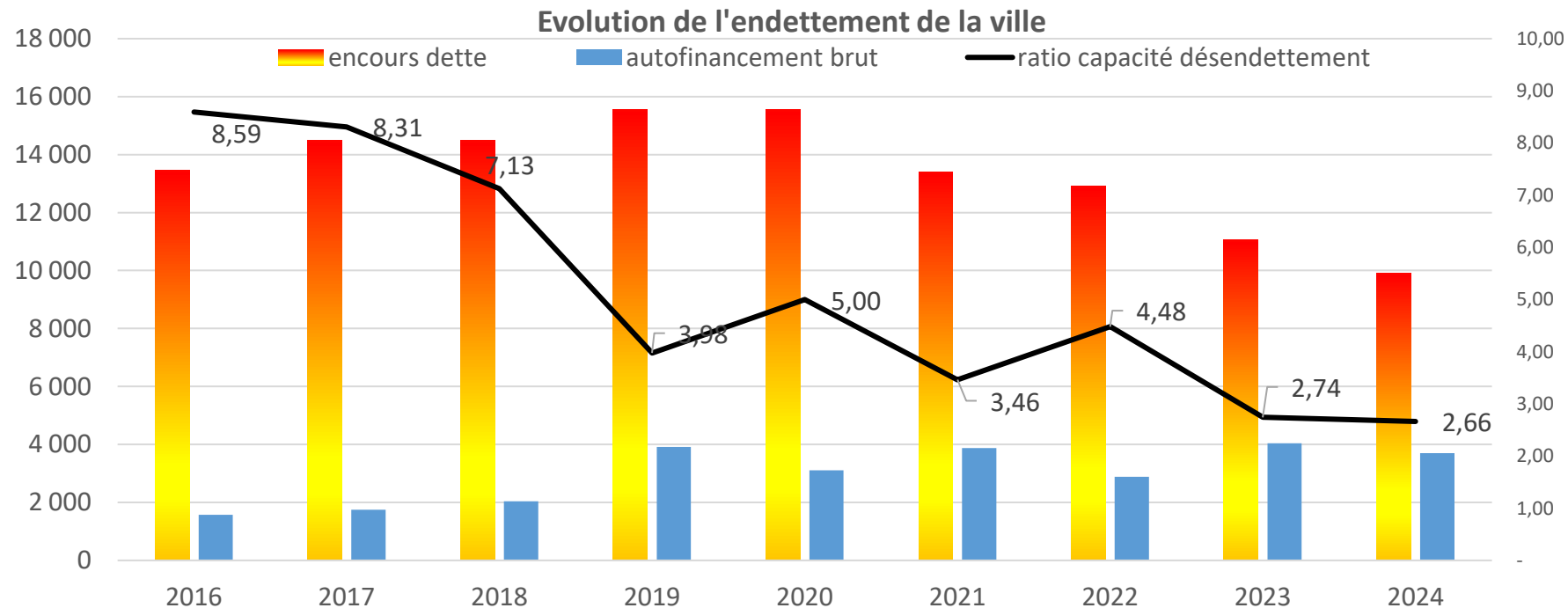
Le financement en 2024 des investissements n'a pas nécessité de recours à l'emprunt autre que l'avance Intracting pour 302k€ permettant des travaux d'énergie.

Pour rappel, la ville veille à maîtriser son endettement sur la base de deux indicateurs :

- la **capacité de désendettement** de 2,66 années équivalent à 2023 (4,48 en 2022) en comparaison des collectivités de sa strate de 6,30 en 2022.
- le **ratio « dette par habitant »**, est maintenu à 630 €/habitants (819 en 2022).

La dette

Le ratio de désendettement se maintient aussi bas qu'en 2023 du fait du maintien du niveau de CAF brute et du désendettement constaté. Ce ratio, permettant d'apprécier la capacité de la ville à se désendetter, correspond à un niveau sain, le seuil d'alerte des services de l'Etat se situant à 12 années.

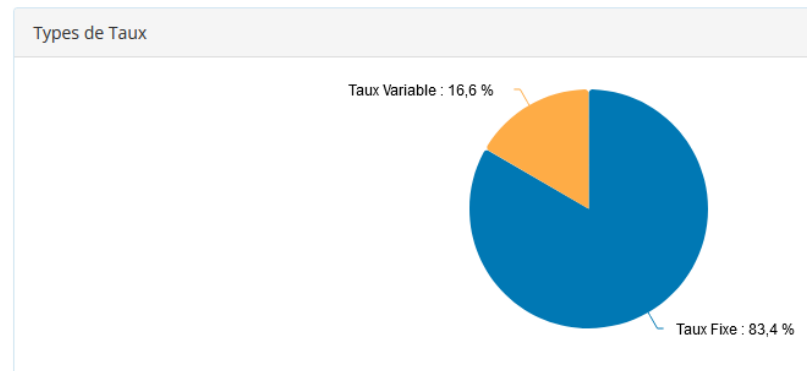


La dette

L'extinction de la dette a un profil favorable en termes de capacités d'emprunts dans l'avenir :



Le coût des emprunts représente un taux moyen de 1,96 % contre 1,91 % en 2023. Ils se répartissent comme suit en termes de risques :



Au regard de la charte de bonne conduite en matière d'emprunt des collectivités territoriales dite « Charte Gissler » (qui mesure les risques liés à la structure de la dette), la totalité de l'encours de dette de Senlis est en A1 (risque très faible).

Affectation des résultats 2024 au BP 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses réalisées	27 140 225,89 €	7 986 001,19 €
Total des recettes réalisées	29 983 836,18 €	7 399 429,30 €
soit un solde de l'exercice	2 843 610,29 €	- 586 571,89 €
reporté N-1	4 991 964,78 €	- 951 082,05 €
soit un solde global	7 835 575,07 €	- 1 537 653,94 €

Solde qui sera reporté au BP 2025 –
Besoin de financement investissement

Soit un résultat cumulé hors RàR de : 6 297 921,13 €

RESTES A REALISER (RàR) A REPORTER EN 2025 - SECTION D'INVESTISSEMENT

EN DEPENSES	2 008 726,64 €
EN RECETTES	994 194,48 €
SOLDE	- 1 014 532,16 €

Ainsi le besoin de couverture en investissement est de :

solde global CA	- 1 537 653,94 €
solde restes à réaliser	- 1 014 532,16 €

- 2 552 186,10 €

besoin d'investissement
à couvrir

Affectation des résultats au BP 2025

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 devient :

Excédent de la section de fonctionnement prévisionnel du CA 2024

7 835 575,07 €

Besoin de couverture de la section d'investissement

2 552 186,10 €

EXCEDENT PREVISIONNEL A REPORTER EN 2025

5 283 388,97 €

REPRISE DES RESULTATS AU BP 2025

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement négatif reporté	1 537 653,94 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		2 552 186,10 €
002 Résultat excédentaire de fonctionnement reporté		5 283 388,97 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Au vu de la présentation réalisée, le Conseil municipal est appelé à :

- Adopter le compte de gestion 2024
- Adopter le compte administratif 2024
- Affecter les résultats 2024 au budget principal 2025